

CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME (1/2)



RÉFÉRENCE

26225CFSA



DURÉE

35 heures + Stage de 20h
auprès d'un public TSA

DATE

16 AU 20 NOV. 2026



LIEU

CHÂTENAY-MALABRY (92)



COÛT PÉDAGOGIQUE

1 600 €

SESSIONS
INTER

INTERVENANT

Membres de la commission
nationale Sport et autisme
de la FFSA

Pour les personnes reconnues en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les modalités d'adaptation de la formation et l'accessibilité des sites de formation

Ce certificat est une innovation proposée par la commission nationale « Sport et autisme » de la Fédération Française du Sport Adapté. Il permet à des professionnels déjà qualifiés dans le champ des métiers de l'animation et du sport, ayant des prérogatives auprès de tout public (personnes en situation de handicap comprises) d'acquérir une qualification complémentaire leur reconnaissant des compétences d'intervention en sécurité auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme dans le champ fédéral. La formation permet notamment d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement autistique, d'appréhender des moyens de communication adaptés, de prendre en compte les particularités sensorielles de ces personnes.

OBJECTIFS

L'objectif principal vise à ce que chaque intervenant prenne en compte au mieux les besoins des personnes tout en favorisant leur progression, quel que soit le secteur de pratique de référence fédéral investi, dans l'élaboration, la coordination, la conduite et l'évaluation de projets sportifs au sein de la FFSA

CONTENUS

- Comprendre et prendre en compte les fonctionnements spécifiques et les particularités sensorielles des personnes avec TSA.
- Élaborer et évaluer un projet sportif personnalisé en prenant en compte les spécificités des sportifs avec TSA.
- Élaborer et animer des séances adaptées aux demandes, besoins et intérêts de la personne avec TSA en toute sécurité.
- Choisir des démarches d'intervention favorisant l'engagement des personnes avec TSA, leur permettant de découvrir, d'explorer et d'apprendre et s'appuyer sur des outils d'évaluation pour identifier les évolutions du pratiquant avec TSA.
- Comprendre l'organisation et la réglementation fédérale FFSA.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques
- Mises en situation pédagogique
- Travaux de groupe
- Partages d'expérience

CERTIFICATION

- Observation de séance conduite sur votre lieu de stage
- Rédaction d'un rapport de stage
- Entretien de certification

PUBLIC VISÉ

- Educateur sportif, animateur sportif, professeur d'APAS, entraîneur ou moniteur en sport
- adapté intervenant ou étant amené à intervenir auprès des personnes avec TSA dans le cadre
- de leur(s) pratique(s) sportive(s) au sein d'un club affilié à la FFSA.

CERTIFICAT FÉDÉRAL SPORT ET AUTISME (2/2)

LES PRÉREQUIS

Pour intégrer la formation du Certificat Fédéral Sport et Autisme, vous devez répondre aux exigences suivantes

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...)
- Être titulaire d'une carte professionnelle valide vous permettant d'encadrer le sport contre rémunération : éducateur sportif, animateur sportif, professeur d'APAS, entraîneur ou moniteur en sport adapté. Référence Annexe II-1 du code du sport (CQP), Licence APAS, DEJEPS, BPJEPS, DEUST...)
- Pour le candidat ne répondant pas à ces exigences, mais souhaitant suivre le module de la formation sans prétendre à la délivrance du Certificat Fédéral Sport et Autisme (une simple attestation de suivi pourra être délivrée), un accès est possible à condition de répondre aux exigences suivantes :
- Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...)
- Justifier d'une expérience préalable d'encadrement bénévole auprès de ce public (personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme) de 40 heures (présentation d'une attestation du responsable de la structure)
- Justifier de sa compétence dans la préparation de séance (objectifs, déroulé...)
- Dans ce cas, le candidat ne devra pas réaliser un stage ni la certification.

STAGE PRATIQUE

Vous devrez effectuer un stage en situation de 20 heures à l'issue de la formation en centre, dans une association sportive affiliée à la FFSA accueillant des pratiquants licenciés avec TSA. Ce stage devra faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil du stage, le stagiaire, l'organisme de formation. Vous devrez impérativement être licencié à la FFSA dès votre premier jour de stage. Durant ce stage, vous serez amené à élaborer, conduire et évaluer un cycle composé de 6 à 10 séances de 30 minutes effective minimum auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes avec TSA en partant de leurs spécificités, intérêts, demandes et besoins, au regard du secteur de pratique fédéral choisi (activités motrices, activités de loisirs, secteur compétitif, sport adapté jeunes ...). Le stage devra être effectué dans les 18 mois suivant le suivi de la formation en centre, ou durant l'intervalle prévu entre les deux sessions en centre. A l'issue de ce stage, vous devrez élaborer un rapport de stage

TUTORAT

Vous serez accompagné dans cette mise en pratique par un tuteur habilité par la Fédération Française du Sport Adapté présent sur le département (ou la région). Vous pourrez également faire appel à un référent sur le lieu de stage (président, éducateur sportif de l'association...).

PUBLIC VISÉ

- Educateur sportif, animateur sportif, professeur d'APAS, entraîneur ou moniteur en sport
- adapté intervenant ou étant amené à intervenir auprès des personnes avec TSA dans le cadre
- de leur(s) pratique(s) sportive(s) au sein d'un club affilié à la FFSA.